

2. Étude des saturations visuelles depuis la limite sud de Saint-Vincent-la-Châtre

Choix du point d'analyse

La route départementale D105 au sud du bourg de Saint-Vincent-la-Châtre permet des vues assez lointaines dans pratiquement toutes les directions azimutales. Ponctuellement, des arbres isolés ainsi que quelques linéaires de trame bocagère relativement dégradés atténuent ces perceptions.

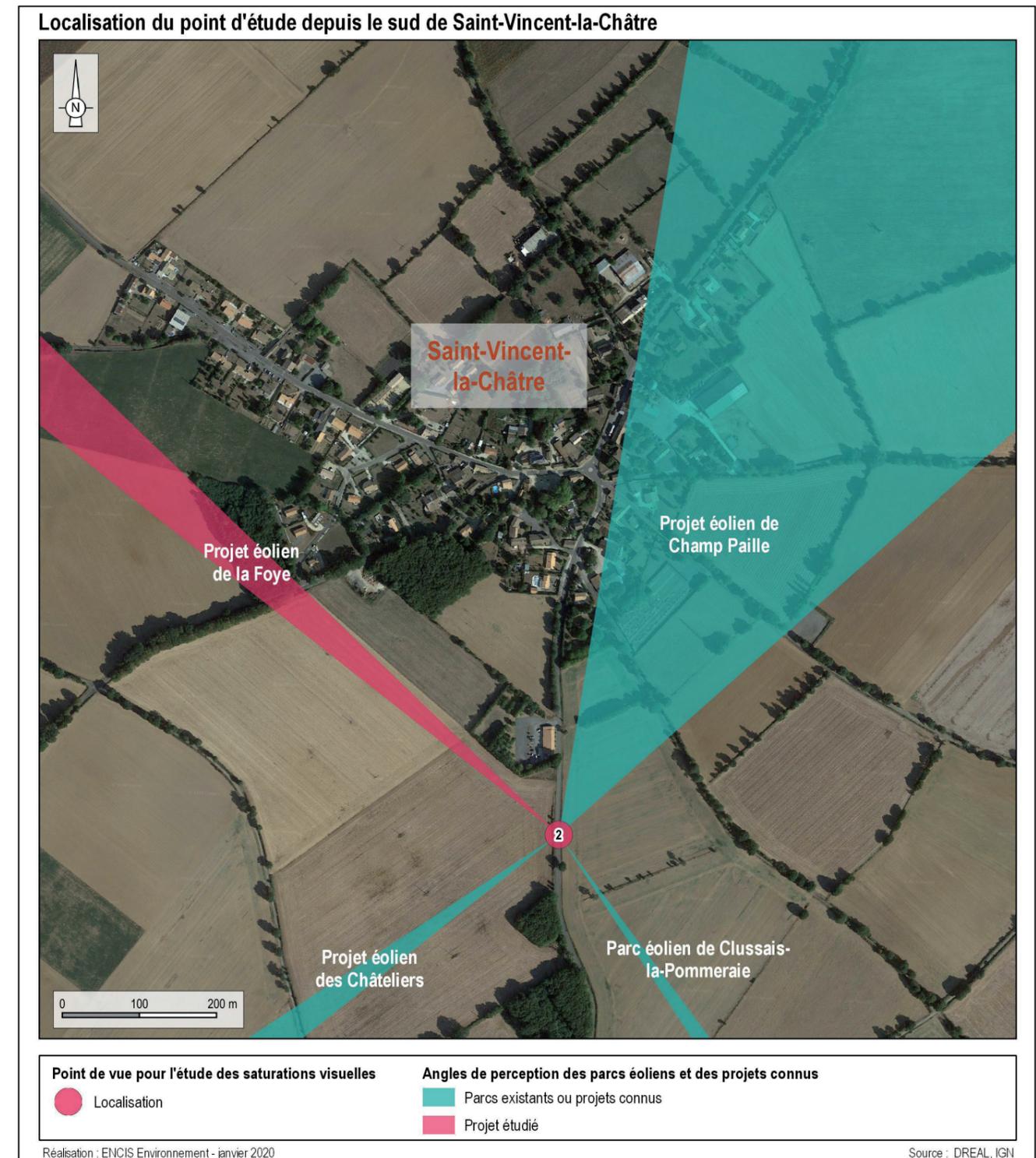
Etat initial

Le projet de Champ Paille est le plus proche du point de vue et également celui qui est le plus visible. La perception des éoliennes est cependant estompée par quelques boisements ainsi que par la trame bocagère. Deux éoliennes de Champ Paille sont ainsi imperceptibles depuis ce secteur. Si des extrémités d'éoliennes du parc de Clussais-la-Pommeraiie et du projet de Châteliers peuvent être visibles, ces vues sont dans ce cas encore estompées par la végétation.

Etat projeté

Le projet de la Foye est visible en direction du nord-ouest. Les éoliennes sont groupées et totalisent un angle d'occupation visuel horizontal de $3,3^\circ$, donc sa prégnance dans le paysage reste peu élevée depuis ce secteur. Le projet vient réduire le plus grand angle de respiration visuel sans éoliennes, le passant de $133,6^\circ$ à 98° . Des projets éoliens sont donc visibles en direction du nord-est, sud-est, sud-ouest et nord-ouest depuis le sud de Saint-Vincent-la-Châtre. Comme expliqué précédemment, ces perceptions sont estompées par la végétation.

Le projet de la Foye a un impact faible en termes de saturation visuelle.



Carte 67 : Localisation du point d'analyse au sud de Saint-Vincent-la-Châtre, le long de la D105.